Déclaration préalable de grève

Position du SNUipp-FSU:

Nous ne reviendrons pas ici sur les raisons de l'appel du SNUipp-FSU à ne pas remplir la déclaration préalable de grève.

Nous rappellerons seulement que les représentants du personnel du SNUipp-FSU41 soutiendront les collègues qui continueront à s'opposer à cette déclaration.

Quelle sanction possible en cas de non déclaration :

Dans notre département, lors des dernières grèves, les collègues n'ayant pas fait de déclaration préalable n'ont pas eu de sanction.

Service Minimum d'Accueil:

Les communes doivent mettre en place le SMA lorsque le nombre de grévistes dans une école est supérieur ou égale à 25%

| Modèle de déclaration préalable de grève | |
|---|--|
| Nom et prénom : Ecol | e : |
| | A Mme l'Inspectrice d'Académie de Loir-et-Cher |
| Madame l'Inspectrice d'Académie, | |
| La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs. Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation. | |
| Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer". | |
| En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 22 mai 2018. | |
| Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5). | |
| Le | Signature |

Le SNUipp-FSU41 soutiendra toutes celles et ceux qui feront le choix de ne pas remplir la déclaration préalable d'intention de grève.

Ne sous-estimons pas la force du collectif!